Case
FRC
1898

LA CONFÉDÉRATION NATIONALE.

Détail exact de cette fête, et de tout ce qui s'est passé dans la journée mémorable du 14 Juillet 1790.

TOUTES les personnes qui devoient composer la marche, pour la fédération nationale, se sont rendues, suivant que l'ordre en avoit été arrêté, à six heures précises du matin, sur le boulevard, entre la porte S. Martin et la porte S. Antoine.

A neuf heures, la marche s'est ouverte. Elle a suivi le boulevard jusqu'à la rue S. Denis. Elle a pris cette rue, celle de la Féronnerie, S. Honoré, Royale, la place Louis XV, le cours la Reine, et le quai, jusqu'au pont de bateaux.

A la tête, étoit une compagnie de cavalerie, avec un étendard et six trompettes. Une compagnie de grenadiers, ayant la moitié de la musique et des tambours, suivoit la compagnie de cavalerie.

Marchoient ensuite MM. les électeurs de la ville de Paris, une compagnie de volontaires, l'assemblée des représentans de la commune, le comité militaire,

M+W 3736

une compagnie de chasseurs, les tamboers de la ville, MM. les présidens de districs, les députés de la commune pour le pacte fédératif, les soixante administrateurs de la municipalité, accompagnés des gardes de la ville; un corps de musique et de tambours; le bataillon des élèves militaires; détachement des drapeaux de la garde nationale parisienne; le bataillon des vétérans; les députés des quarante-deux premiers départemens, par ordre alphabétique; le porte-oriflamme: les députés des troupes de ligne: les députés de la marine: les députés des quarante-un derniers départemens par ordre alphabétique; une compagnie de chasseurs volontaires; et une compagnie de cavalerie avec un étendard et deux trompettes formoit la marche.

Elle étoit formée sur huit personnes de front, et même neuf et dix.

Chaque département étoit précédé d'une bannière, portée par le fédéré le plus agé du département, sur laquelle étoient écrits ses mots, d'un côté: *confédération nationale, à Paris, le* 14 *jaillet* 1790; et de l'autre, *constitution, département de....*

Les troupes de ligne étoient procédées de l'oriflamme, portée, au premier rang, par le porte-cornette blanche de France.

Les troupes de lignes étoient distribuées de la manière suivante:

D'abord marchoient les maréchaux de France, et au milieu d'eux l'oriflamme; ensuite les officiers généraux, les officiers de l'état-major de l'armée, ceux du génie, les commissaires des guerres, les invalides,

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

les lieutenans des maréchaux de France, les députés d'infanterie, suivant le rang des différens corps; les députés de cavalerie, suivant le même ordre; les députés des hussards, ceux des dragons et des chasseurs à cheval; enfin les officiers généraux et les députés de la marine, suivant le rang qu'ils tiennent entr'eux.

Les pelotons des drapeaux de la garde nationale parisienne, étoient formé. sur trois hommes de front, et marchoient accolés par rang de division.

En arrivant sur la place de Louis XV, les pelotons de drapeaux se sont portés à droite et à gauche, de manière à recevoir l'assemblée nationale entre deux haies, et à lui servir d'escorte. Il étoit onze heures quand ils l'ont reçus.

Le cortège n'est arrivé qu'à midi sonné au champ de Mars.

A midi précis, quelque temps avant qu'il n'entrât, il s'est fait une décharge et un feu roulant de cent pieces de canons.

Le champ de Mars représentoit un cirque immense, autour duquel étoient placés de vastes amphithéâtres, qui contenoit plus de 400 mille spectateurs.

On y arrivoit par un arc de triomphe, en face du pont de bateaux sur lequel étoient peints les différens attributs de la guerre. On y lisoit du côté du champ de Mars, les quatre inscriptions suivantes:

Le Roi d'un peuple libre
Est seul un Roi puissant.

Vous chérissez cette liberté ;
Vous la possédez maintenant ,
Montrez-vous dignes de la conserver.

Les droits de l'Homme
Etoient méconnus depuis des siecles ,
Ils ont été rétablis
Pour l'humanité entière.
Nous ne vous craindrons plus ,
Subalternes tyrans ,
Vous qui nous opprimiez sous cent noms différens.

On y lisoit du côté du pont de bateaux ces quatre autres inscriptions :

Les pauvres , sous ce défenseur ,
Ne craindra plus que l'oppresseur
Lui ravisse son héritage.

Consacrés au grand travail de la constitution ,
Nous le termineront ,
Tout nous offre d'heureux présagas ,
Tout flatte nos desirs ;
Douce paix
Loin de nous écarte les orages ,
Et comble nos plaisirs.

La patrie ou la loi peut seule nous armer ;
Mourons pour la défendre , et vivons pour l'aimer.

Au milieu du champ de Mars étoit élevé l'autel de la patrie. On y montoit par des degrés qui l'entou-

roient et qui conduisoient à une esplanade. Au-dessus de cette esplanade étoient quatre façades divisées par les degrés qui menoient à l'autel.

Sur chaque façade étoient des sujets allégoriques et des inscriptions. Sur la première, vis-à-vis l'arc de triomphe, étoit peint, d'un côté, le génie de la France, montrant ce mot : *constitution*, et de l'autre côté, un génie tenant deux cornes d'abondance, et les attributs de l'agriculture. Sur la seconde, vis-à-vis les plaines de Grenelle, étoient peintes de chaque côté des renommées embouchant des trompettes et publiant cette inscription :

Songez aux trois mots sacrés
Qui garantissent ses décrets :
La nation, la loi, le roi :
La nation, c'est vous,
La loi, c'est encore vous, c'est votre volonté,
Et le roi, c'est le gardien de la loi.

Sur la troisième façade, vis-à-vis de l'école militaire, étoient peints de chaque côté des guerriers faisant le sermant, qui paroissoit être celui-ci, qui étoit écrit aussi sur chaque côté de cette façade, et sur la quatrième, vis-à-vis des invalides, étoient peints des génies représentans les sciences et les airs, et étoient écrits ces quatre ces vers :

Les mortels sont égaux, ce n'est pas leur naissance,
C'est la seule vertu qui fait leur difference.
La loi dans tout état doit être universelle.
Les mortels quels qu'ils soient sont égaux devant elle.

Au haut des marches étoit une autre esplanade, aux quatre coins de laquelle étoient des urnes très-vastes, où brûloient des parfums ; l'autel étoit très-simple, d'une forme ronde, peint en bleu de ciel, et étoit garni de quatre grands chandeliers et d'une croix dorés.

Au bout du champ de mars, opposé à l'arc de triomphe, étoit un amphithéatre au haut duquel étoit

un vestibule où étoit placé, au milieu, le trône du roi, et des sièges pour les corps civils, pour l'assemblée nationale, et pour les personnes invitées.

Nous devons dire ici, qu'avant que le cortège arrivât, toutes les fois qu'il pleuvoit, la garde nationale parisienne, pour distraire les spectateurs, faisoit différentes évolutions, ou formoit des ronds qui tenoient presque tout le champ de Mars, et dansoit au son des tambours. 2 Que le clergé étant venu bénir l'autel, n'en est jamais sorti même pendant les pluies les plus fortes, et qu'il les a supportées comme tous les spectateurs, avec une constance inébranlable.

Il étoit près de midi un quart lorsque le cortège a commencé à défiler dans le champ de Mars. Les décharges de canons duroient encore, le tambour a battu aux champs : les grenadiers ont été se former sous les gradins de l'amphithéâtre, pendant que les compagnies employées dans le service.

Les corps civils et l'assemblée nationale ont été prendre les places qui leur étoient destinées à l'amphithéâtre.

Le bataillon des élèves militaires s'est porté de cent pas en avant de l'hôtel, où il s'est formé transversalement au champ de Mars, faisant face à l'autel.

Les pelotons des drapeaux sont entrés par les deux portes latérales de l'arc de triomphe, et se sont répandus dans toute la longueur du champ de Mars des deux côtés.

Le bataillon des vétérans s'est placé cent pas au-delà de l'autel, traversalement au champ de Mars.

Les détachemens des gardes nationales fédérés, ce sont placés depuis à peu près l'autel jusques à l'amphithéâtre.

Les troupes de ligne en partie se sont portées sur la gauche et pour l'autre partie sont restées au centre en deça de l'autel.

M. de la Fayette, nommé par le roi, major générale de la confédération, les précédoit avec l'état-major, lorsqu'il est entrée, il s'est fait une seconde

décharge et un feu roulant de pièces de canons; le tambour a battu aux champs, et la musique a joué.

Pendant que le cortège défiloit, l'air rétentissoit des applaudissemens, et des cris mille et mille fois répétés de *vive la nation.*

La musique a été placés sur la plate forme au bas de l'autel du côté des invalides.

Les tambours ont occupé l'autre partie.

Le roi étoit arrivé avant que tout le cortège n'eût défilé, il étoit vêtu de son habit or et argent, il a pris sa place à la gauche du président de l'assemblée nationale, et la reine, M. de Provence, et M. le dauphin, sont placés devant lui.

La fin du cortège n'est entrée qu'à trois heures et demie.

Nouvelle décharge et feu roulant des canons. La musique a joué et le tambour a battu aux champs.

La messe, officiée par M. l'évêque de Metz, et par soixante prêtres censés nommés par les soixante districts, a commencé vers quatre heures.

Avant le lever-Dieu, l'oriflamme et les bannières des départemens ont été portées au haut des marches de l'esplanade, été bénites, et ensuite reportées à leurs départemens respectifs.

Le lever-Dieu de la messe étant arrivé, il s'est fait une nouvelle décharge et nouveau feu roulant de canons; la musique a jouée, et le tambour a battu aux champs.

Après la messe, les soixante drapeaux des districts ont quitté les placés qu'ils tenoient, et ils sont allés former une double haie entre l'autel et l'amphithéâtre où étoit le roi.

On a cru quelque temps que le roi viendroit prêter son serment sur l'autel de la patrie, et l'on est resté oisif. Mais il n'est point venu; M. de la Fayette, alors, a fait donner le signal du serment. Il est monté sur l'autel. la trompette a sonné, et il a prononcé, au nom des gardes nationales de France, le serment suivant :

Nous jurons d'être à jamais fidèles à la nation, à la loi et au roi; de maintenir de tout notre pouvoir la

626

constitution décrétée par l'assemblée nationale, et accepté par le roi ; de protéger, conformément aux lois, la sûreté des personnes et des propriétés ; la libre circulation des grains et subsistances dans l'intérieur du royaume, et la perception des contributions publiques, sous quelques formes qu'elles existent ; de demeurer uni à tous les François par les liens indissolubles de la fraternité.

M. le président de l'assemblée nationale, au nom des corps civils, a prononcé celui-ci : Je jure d'être fidèle à la nation, à la loi, etc.

Et le roi, du ton le plus sincère, a prononcé, sur son trône, le sien en ces termes : Moi, roi des François, je jure à la nation d'employer tout le pouvoir qui m'est délégué par la loi constitutionnelle de l'état, à maintenir la constitution, et à faire exécuter les loix.

Dans le même moment, tous les spectateurs, debout, la main levée, ont répété *je le jure*, et mille cris de vive la nation, la loi et le roi se sont fait entendre dans toutes les parties du champ de Mars.

Ces cris ont duré un quart-d'heure, au bout duquel on a agité le drapeau en signe de congé ; l'on a fait le rapport des troupes, et chacun s'est retiré à cinq heures après-midi.

Messieurs les confédérés ont été conduits au château de la Muette, où étoient dressées, dans les allées du jardin, des tables pour les recevoir.

Les brigands, payés sans doute par les ennemis de la révolution, pour exciter du tumulte, en ont causé, lors de la sortie, à l'entrée du pont. Ils ont cherché d'abord à faire quelques vols, et ont renversé des citoyens dans un fossé ; mais ce tumulte a fini par l'arrestation de ces voleurs, et c'est heureusement le seul accident qui soit arrivé dans cette belle journée qui, comme on le sait, a été terminée par une illumination générale de toute la ville.

De l'imprimerie de Caillot et Courcier, rue Poupée.